

## QUELLES REVENDICATIONS ENTENDONS-NOUS DEFENDRE ?

Les commissaires paritaires du **SNASUB** seront évidemment porteurs des revendications et des aspirations des personnels qu'ils seront chargés de défendre pendant les trois années à venir.

- Le **SNASUB** revendique une réelle reconnaissance du rôle des IATOSS dans le fonctionnement du service public d'éducation.

- Le **SNASUB** se prononce pour une requalification des emplois et donc des carrières pour que les personnels puissent accéder à un statut et une rémunération correspondant aux fonctions exercées.

- Le **SNASUB** exige que les déroulements de carrière soit accélérés (pour une durée maximum de deux ans dans chaque échelon).

- Le **SNASUB** demande une amélioration des possibilités de promotion dans le corps supérieur, par concours interne et par liste d'aptitude.

- Le **SNASUB** réaffirme son opposition catégorique aux règles en vigueur pour l'établissement de la liste d'aptitude pour passer dans le corps des **SASU**. Le critère dit de "fonctionnalité" strictement utilisé remet en cause l'égalité de traitement dans la gestion de nos carrières.

*Nous souhaitons voir le retour, pour l'ensemble des catégories, des barèmes construits dans la transparence garantissant l'égalité de tous, tels qu'ils existent pour les mutations ou les tableaux d'avancement.*

**POUR L'EGALITE DE TRAITEMENT COMME PRINCIPE  
DE GESTION DE NOS CARRIERES**

**POUR DES CARRIERES REVALORISEES  
ET DES FONCTIONS VERITABLEMENT RECONNUES**

**Le 9 mars 2004**  
**Votez et faites voter SNASUB - FSU**

Sans rature, ni panachage



**Syndicat national de l'administration scolaire  
universitaire et des bibliothèques**

**SCRUTIN DU 9 MARS 2004**

**CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Le 9 mars 2004, nous sommes appelés à élire les commissaires paritaires des **Adjointes administratifs** (AAP1, AAP2 et Adjointes). Ils seront chargés de nous représenter au sein des CAPA et de nous défendre pendant les trois années à venir.

## CE QUI CARACTERISE LE SNASUB - FSU

Depuis sa création en avril 1993, notre syndicat affirme sa volonté d'être une organisation revendicative, indépendante, pluraliste et unitaire, au service exclusif de la défense des intérêts des personnels. Le **SNASUB** est membre à part entière de la **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)**, qui est la fédération la plus représentative dans la Fonction publique d'Etat.

Dans l'académie, nous avons multiplié les réunions d'informations syndicales (dans les services comme dans les EPLE), les bulletins d'informations (**Convergences syndicales**) et les courriers électroniques : ARTT, indemnitaire, emplois publics, décentralisation, retraites...autant de thèmes qui nous ont questionné, inquiété, mobilisé.

## QUEL EST LE ROLE DES COMMISSAIRES PARITAIRES ?

Les commissaires paritaires ont pour mission de défendre les intérêts de tous les personnels sans exception. Ils siègent à la **CAPA** de notation, d'avancement, de mutation. Ils siègent aussi en matière disciplinaire.

Nos commissaires paritaires suivent des stages de formation. Ils ont une priorité : la défense des collègues de **toute la catégorie**. Pour cela, ils bénéficient de l'appui de notre organisation académique et nationale ainsi que de l'aide de la **FSU**. Ils sont à l'écoute de tous les collègues sans exception.

Ils ont pour mission permanente de respecter l'égalité de traitement et la transparence. Ils s'engagent à informer les collègues après une **CAPA** et à rendre compte de leur mandat.

